

Publics concernés :

Toute personne titulaire du certificat SST et volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail.

Conditions d'accès :

Titulaire du certificat SST depuis moins de deux ans.

Objectifs pédagogiques :

Actualiser les connaissances et savoir-faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés et les principes de base en prévention des accidents de travail.

Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.

Pouvoir intervenir en cas d'accident, dans l'entreprise, en respectant l'organisation interne des secours.

Moyens pédagogiques :

Exposés théoriques et discussions de groupe

Exercices pratiques / tableaux pédagogiques

Cas concrets (Mannequins adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur automatisé)

Documents remis :

Livret stagiaire

Attestation de formation nominative.

Actualisation du certificat SST

Conditions de réalisation :

Durée : 7 heures de face à face pédagogique

Intervenant : Formateur SST habilité par l'INRS avec certification valide

Responsable pédagogique : Directeur du centre de formation / Dirigeant spécialisé

Evaluation :

L'apprenant doit être présent tout au long de la formation et répondre favorablement à 2 épreuves certificatives.

Tarifs :

Formation réalisée en inter-entreprise ou en intra-entreprise. Consulter notre grille tarifaire. Devis sur simple demande.

Accessibilité :



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le référent handicap du centre qui étudiera votre situation et les possibilités d'accès.

Programme détaillé :

Le Sauvetage-Secourisme du Travail :

Les accidents du travail (AT) dans l'établissement ou dans la profession,

Intérêt de la prévention des risques professionnels

Le rôle du Sauveteur-Secouriste du Travail (SST) dans l'entreprise et hors de l'entreprise

Articulation de l'action du SST avec les autres acteurs de la prévention dans l'entreprise

Présentation du programme

Validation

Maintien des connaissances obligatoire tous les 24 mois

Rechercher les dangers persistants pour protéger :

Formation générale à la prévention

Le mécanisme de l'accident

Rendre le SST capable de "Protéger"

Face à une situation d'accident du travail, le SST doit être capable de reconnaître sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Identifier les dangers dans la situation concernée (mécanique ou de chute de personne ; électrique ; incendie, explosion, thermique ; atmosphère toxique ou irrespirable ; autres, ...)

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même

Cas particulier : Protection des populations en cas d'alerte - La sirène.

De "Protéger" à "Prévenir" :

Mettre en évidence la similitude des compétences attendues :

Repérer les dangers dans une situation de travail

Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Examiner la victime pour faire alerter :

Face à une situation d'accident, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

Examiner le(s) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée : Est-ce que la victime saigne abondamment ? s'étouffe ? répond aux questions et se plaint ? respire ?

Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.

Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

De faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

De "Faire alerter" à "Informer" :

Mettre en évidence la similitude des compétences en matière d'alerte des secours et en matière de transmission de l'information dans l'entreprise

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en oeuvre à son responsable hiérarchique et/ou la(es) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

Secourir :

Face à une situation d'accident, le SST doit être capable d'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victimes :

Déterminer l'action déduite de l'examen préalable ; la mettre en oeuvre ; vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ; adapter l'action en cas d'apparition de nouveaux signes, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe,
- La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
- La victime répond, elle se plaint de brûlures
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas, elle respire (LVA, PLS)
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- Réanimation Cardio-Pulmonaire et Défibrillateur Automatisé chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson

Situations inhérentes aux risques spécifiques à la profession, à l'entreprise